

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026

SECTION : MATHEMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE
Code fiche : FSEFE1315J

EPREUVE NUMERO	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	L'épreuve comporte deux parties : a) portant sur les mathématiques, b) portant sur la physique et la chimie. Les candidats rendent deux copies séparées.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite disciplinaire appliquée Epreuve portant sur les deux valences (mathématiques et physique-chimie).	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026

SECTION : DESIGN ET METIERS D'ART

OPTION : DESIGN

Code fiche : FSEFE6505J

Options	EPREUVE NUMERO	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDAT
Épreuve commune aux deux options	1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve disciplinaire.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Option DESIGN	2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Épreuve disciplinaire appliquée.	<p>'Matériaux DESIGN'</p> <p>Sont autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pastels et le fusain qui doivent être fixés, - Matériel de dessin et de mise en couleur, - Fixateurs à l'aide de pipette (aérosols interdits), <p>Sont interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les aérosols et autres produits à émanations toxiques ou dangereux, - Les bombes de peinture et autres produits inflammables, - Les produits à séchage lent, - Les lettres et trames transfert, - Tous documents préfabriqués, - Les documents fournis avec le sujet ne seront ni découpés ni collés entièrement ou en partie sur les planches, - L'usage de tout ouvrage de référence et dictionnaire iconographique, textuel... tout matériel électronique (y compris la calculatrice). <p>Consignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des moyens d'expression est libre (à condition de respecter les interdits), - Les candidats doivent exclusivement utiliser les supports mis à leur disposition par le centre d'examen dans la salle où se déroule le concours.

Consignes concernant les copies :

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafier vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2026

SECTION : LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
Code fiche : FSEFE0210J

EPREUVE NUMERO	INTITULÉ DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
1) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée de lettres.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
2) La date et l'heure de début de l'épreuve figurent sur votre convocation pour ce concours.	Epreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée d'histoire ou de géographie.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: crayon à papier, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylos, règle graduée, compas ordinaire, équerre, règle trace-formes, correcteur à sec (correcteur à bande, type souris).

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.